

Nom de l'école

Adresse

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 20 / 10 / 2022

académie
Lyon

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ain
éducation
nationale

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale :			
MEMBRES VOTANTS			Représentant
NOM	Présent	Excusé	
Directeur de l'école - Président : Mme DEVIMEUX	X		/
Maire : M. JEANDEMANGE		X	/
Conseiller municipal : Mme GARNIER	X		/
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Mme BERLIAT	X		
Un des maîtres du RASED :			
D.D.E.N :			
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mme NUNNE	X		
Mme DUPRE	X		
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :			
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
ATSEM			
Représentant périscolaire :			
Enseignant ELCO :			
Invité :			

Procès-verbal établi le ...20. / 10... / 2022

Le président, directeur de l'école

Nom : Mme DEVIMEUX

Signature

Le secrétaire, (fonction)

Nom : Mme DEVIMEUX

Signature

Date :20/10/2022
heure de début :17h30

Ordre du jour :

- ⇨ points d'information :
 - bilan des élections de parents
 - règlement intérieur
 - sécurité (PPMS, exercice incendie...)
 - fonctionnement de l'école (effectifs, personnels, protocole sanitaire, achats et travaux d'équipement, les finances, le projet d'école)
 - questions diverses

- ⇨ sujet 1 soumis à avis : règlement intérieur
 - nombre d'avis positifs : 5
 - nombre d'avis négatifs : 0

- ⇨ sujet 2 soumis à avis :
 - nombre d'avis positifs :
 - nombre d'avis négatifs :

- ⇨ sujet 3 soumis à avis :
 - nombre d'avis positifs :
 - nombre d'avis négatifs :

.../...

heure de fin : 19h40

Compte-rendu du conseil d'école de l'école maternelle du Blanchon

du vendredi 20 octobre 2022

PERSONNES PRESENTES :

Les enseignants : Mme Sylvie DEVIMEUX, directrice ; Mme Philippine BERLIAT

Les élus municipaux : Mme GARNIER, 1ère adjointe et adjointe aux affaires scolaires.

Les représentants de parents d'élèves : Mme NUNNE, Mme DUPRE

EXCUSES : Mme VUILLAUME (Inspectrice de l'Education Nationale), M. JEANDEMANGE, Maire

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan des élections

Le taux de participation a été de 20 %. Deux parents d'élèves ont été élus (une seule liste) : Mme NUNNE et Mme DUPRE.

2. Règlement intérieur:

Réalisé à partir du règlement départemental.

Les modifications apportées par rapport à l'an dernier concerne les horaires de l'école. Le texte est adopté à l'unanimité.

Madame la 1ère adjointe interroge les membres du conseil d'école concernant cette mise en place des nouveaux horaires. Les parents d'élèves sont contents de cette modification : ils ont plus de temps à midi pour le repas, et, matin et soir, le décalage d'horaire entre l'école du centre et du Blanchon est suffisant pour aller des 2 côtés.

La directrice rapporte que les ATSEM constatent un réel bénéfice pour les enfants qui mangent à la cantine. En effet, le temps de récréation dont ils disposent avant d'aller à la cantine, permet aux enfants d'être plus calmes pendant le temps de repas. Par ailleurs, ils ont plus de temps pour manger sans être pressés.

3. Sécurité :

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Le PPMS de l'école définit le protocole des actions mises en place en cas de risque majeur ou d'alerte attentat. Les parents ont été informés en début d'année lors des réunions de classe et le seront via le cahier de liaison concernant la conduite à tenir. Des exercices seront mis en place (un en cas de risque majeur et un en cas d'alerte attentat qui a déjà eu lieu), en plus des exercices d'évacuation en cas d'incendie habituellement effectués. Le 2ème exercice risque majeur est à faire avant décembre .

Un portillon derrière le bâtiment pour l'évacuation en cas d'alerte attentat a été installé durant l'été.

Le 1^{er} exercice d'évacuation incendie a eu lieu dans le mois qui a suivi la rentrée scolaire.

Le 2ème exercice incendie aura lieu au 2ème trimestre.

Le prestataire du transport de la cantine a changé . Le chauffeur change souvent. Mme DEVIMEUX demande s'il serait possible de solliciter la société de bus afin qu'elle informe ses chauffeurs qu'ils ne doivent pas stationner contre le passage piéton mais vraiment sur le tracé au sol prévu à cet effet car cela est dangereux pour les piétons qui traversent et pour les véhicules qui doublent le bus et qui n'ont aucune visibilité. Mme GARNIER se charge d'appeler le transporteur.

Le portail a été rénové mais l'ouverture est possible de l'intérieur par les enfants alors qu'il est fermé à clé. Mme DEVIMEUX va attirer l'attention des enseignantes sur la position de surveillance de la récréation. L'employé communal réfléchit à quel dispositif il pourrait mettre en œuvre pour éviter cela et s'en occupera pendant les vacances

4. Le fonctionnement de l'école

✓ Le découpage des circonscriptions de l'Education Nationale dans l'Ain a été modifié avec la création d'une nouvelle circonscription qui est la nôtre : la circonscription de Poncin.

L'inspectrice de l'Education Nationale est Mme Julia VUILLAUME et les conseillers pédagogiques se nomment Aurélie BONIN et Pierrick DESGUILLES.

✓ Effectifs : 11MS+14 PS, 12MS+13 PS soit 50 élèves. 2 classes de PS-MS. Mme Devimeux devra transmettre la prévision d'effectifs à l'inspection académique avant le 10 novembre. Les données chiffrées devront être transmises par les mairies de Pont D'Ain et Varambon. Mme DEVIMEUX a également transmis les données chiffrées à l'école du centre (effectifs des GS) et à l'école de Varambon (GS).

Les prévisions sont les suivantes : 27 futurs MS au Blanchon. 23 futurs GS qui partiront : 18 à l'école du Centre et 5 à Varambon.

✓ Personnels : L'équipe enseignante s'est vue modifiée avec la présence de Philippine BERLIAT, la remplaçante de Mme DENEUVE. Mme DEVIMEUX est déchargée 12 fois dans l'année scolaire par Aurélie BRIGNOLAT.

Au niveau du RASED, 3 personnes sont en poste : Mme Nadia SYLVESTRE, psychologue scolaire, Mmes Anne-Marie MALAFONT et Agnès CHAPPAU pour l'aide pédagogique .

L'équipe des personnels municipaux n'a pas été modifiée : Anaïs DARNAND-KUENTZ et Aurélie VIDARD-ROUSSEAU sont en poste sur l'école. Mme DEVIMEUX salue l'investissement et le dynamisme de cette équipe.

Une AESH Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap, Emilyne FONCELAS a été nommée pour un élève de l'école, 18h par semaine.

✓ Le protocole sanitaire :

Il existe différents niveaux et nous sommes au niveau « socle ».

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les adultes dans l'enceinte de l'école. Le brassage des élèves est possible.

Le lavage des mains très régulier des enfants et des personnels est assuré ainsi que la désinfection quotidienne des locaux et l'aération régulière. Pendant le temps d'accueil du matin, les 2 Atsem sont dans le couloir et aux toilettes, les 2 enseignantes chacune dans leur classe, il n'y a donc personne au portail le matin (plan vigipirate) à 8h10. Par contre, une personne est présente au portail pour les autres entrées et sorties.

✓ Achats et travaux d'équipement

Réalisés :

Le portail ainsi que les piliers du préau ont été rénovés.

Les murs du bâtiment principal ont été peints en blanc pour terminer la fresque commencée l'an dernier.

Les grilles de la rampe d'accès ont été peintes.

Un portillon a été installé à l'arrière de l'école pour l'évacuation alerte attentat.

Des nouveaux rideaux ont été mis en place dans les 2 classes et la salle de réunions.

La directrice remercie les élus pour leur intervention rapide quand un problème est signalé dans l'école.

Les peintures pour poursuivre la fresque ont été achetées par la commune, apportées à l'école et utilisées.

A réaliser :

Un cahier de travaux mis en place l'an dernier fonctionne très bien. Merci à Stéphane, l'employé communal en charge des écoles pour son efficacité.

Les tringles à rideaux qui se situent devant les placard sont à changer.

La fermeture du portail doit être sécurisée.

Achats demandés :

Dans le cadre de la mise en place des 30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes, les enseignantes souhaiteraient réaliser des marquages au sol pour la mise en place de parcours fixes à utiliser quotidiennement par les élèves. En effet, des études ont montré que la population est de plus en plus sédentaire. Ces 30 minutes d'activités physiques s'ajouteront aux 30 minutes habituelles en salle de motricité. Il s'agit d'une question de santé publique. Par le biais de l'école, on essaie de faire entrer les jeunes dans un cercle vertueux : plus je me bouge, plus je me muscle, plus il est facile de se bouger, plus j'ai envie de bouger, plus je me bouge.

Les enseignants travaillent de plus en plus avec des vidéoprojecteurs en classe. Un ordinateur portable par classe permettrait aux enseignants de les utiliser plus facilement.

✓ Les finances de l'école

La mairie octroie chaque année un budget par élève (55 euros) pour l'achat des fournitures scolaires, et verse également une subvention (160 euros par classe) permettant de financer tout ou partie du transport lors de sorties scolaires. Une demande de renouvellement de versement de cette subvention pour l'année prochaine est donc formulée.

La coopérative scolaire de l'école est gérée via l'OCCE (Office Central de la Coopération à L'École). Il s'agit d'une association qui permet d'avoir et de gérer de l'argent à l'école mais qui peut également proposer le prêt de maquettes pédagogiques en fonction des projets de l'école. Cette année, c'est Mme DEVIMEUX qui en est la mandataire.

Elle est alimentée par les cotisations des familles ainsi que par la vente des photos de classe. Nous mènerons 2 autres actions (vente de boissons et de crêpes lors du défilé aux champions du 2 décembre et vente de sacs à tartes personnalisés par les dessins des enfants). Après paiement des cotisations à l'OCCE, le solde du compte OCCE s'élève à 122,71€.

Avec ce budget, les ingrédients pour cuisiner sont achetés, ainsi que du matériel pour des projets spécifiques.

Le sou des écoles finance également les projets pédagogiques des enseignants en allouant une somme d'argent par élève et par année scolaire. Cette somme sera de 40€ pour l'année 2022/2023 et 300€ par classe pour des achats divers.

Nous remercions nos différents partenaires (commune, sou des écoles) pour leur aide financière qui permet d'enrichir les apprentissages des élèves de l'école.

✓ Le projet d'école

Ce projet est en cours de réécriture.

Il est établi pour 3 ans (2022/2025) et comporte 4 axes, avec chacun des objectifs et des actions :

- Axe 1 : Améliorer les réussites et réduire les inégalités (mathématiques et français)

- Axe 2 : Développer les parcours éducatifs et de l'élève (Parcours Educatif Artistique et Culturel, le parcours citoyen, le parcours éducatif de santé, la fluidité du parcours de l'élève)

- Axe 3 : Prendre en compte le climat scolaire et le bien-être à l'école

- Axe 4 : Développer les relations avec les partenaires et les familles

En ce qui concerne l'axe 2, la circulaire du BOEN du 30/09/2022 concernant l'Education à la sexualité peut être une piste de travail. Cette circulaire explique que **l'éducation à la sexualité** se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit **trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement**.

L'éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un **meilleur respect de soi et des autres**, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité. Conformément aux dispositions de l'article L. 312-16 du Code de l'éducation, une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Ces séances doivent respecter le cadre fixé par la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité.

Tous les élèves doivent bénéficier d'une éducation à la sexualité adaptée à leur âge.

Il est à noter que des actions sont déjà menées à l'école dans le cadre du travail quotidien des enseignants : lors des passages aux toilettes, lors des siestes le cas échéant, dans la classe etc. La question du consentement est déjà explicitée, du respect de l'autre, d'apprendre à dire « non ». Une réflexion pédagogique afin de mettre en œuvre de façon plus formelle cette circulaire est à mener.

Un défilé aux lampions sera organisé le vendredi 2 décembre 2022. Il permet aux parents et enseignants de se rencontrer dans une ambiance conviviale.

Les enfants assisteront à un spectacle à l'école la semaine avant les vacances de Noël.

Le goûter de Noël aura lieu le dernier vendredi avant les vacances.

5. Questions diverses

1. Pour quelle raison le prix de la cantine a-t-il autant augmenter cette année ? Mme GARNIER répond que tout a augmenté (surtout le poulet, la crème, l'huile, le transport...) et que cette augmentation est répercutée par le prestataire sur la mairie. C'est pourquoi le prix du repas a augmenté.

2. pour quelle raison des plats sont-ils servis aussi chaud a des enfants qui n'ont pas la même vigilance que des adultes ?

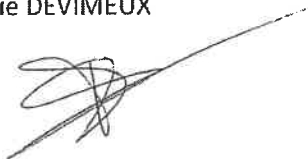
La mairie ne sait pas pourquoi parce que les plats sont sur des chariots et que les températures sont vérifiées.

Savoir pour quelle raison un pansement (qui est un dispositif médical et non un médicament) n'a pas été mis en prévention que ça soit à la cantine, à l'école afin d'éviter que les cloques ne percent et éviter tout type d'infection? Les adultes étaient persuadés qu'un pansement n'était pas conseillé dans le cas de présence de cloques .

Prochain conseil d'école : le 16/03/2023 à 17h30

La présidente du Conseil d'école,

Mme Sylvie DEVIMEUX



La secrétaire de séance,

Mme DEVIMEUX

